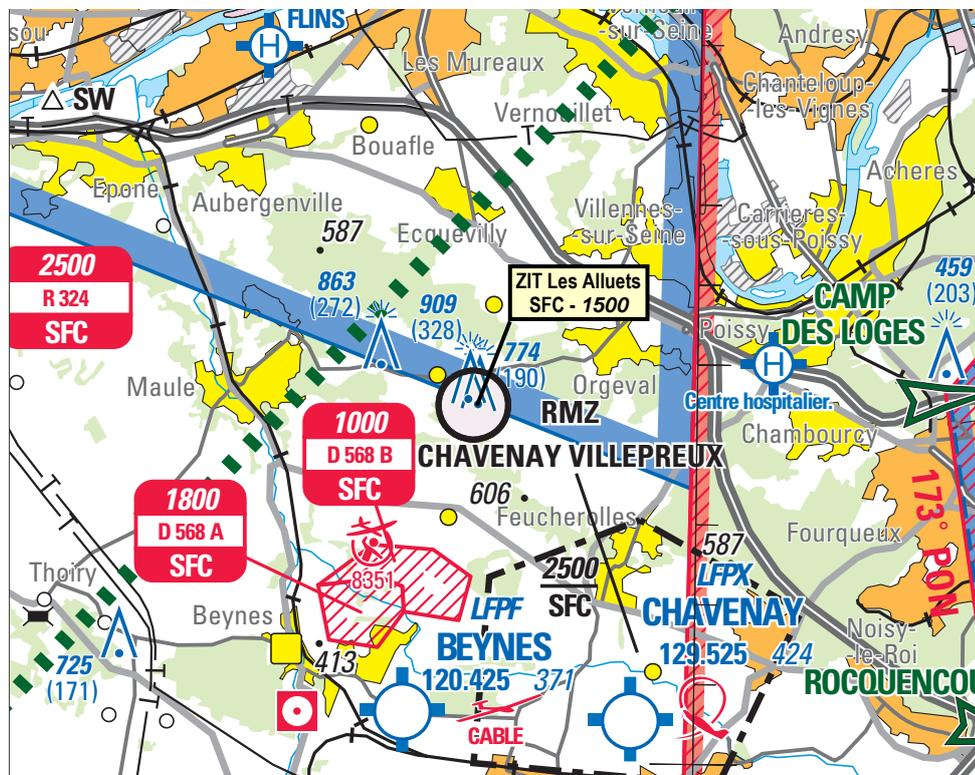


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Les Alluets (FIR : Paris LFFF)
En vigueur : Du 30 juillet 2020 au 21 avril 2021



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 Région Parisienne édition 2020

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : pénétration interdite H24, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> ◆ des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions ; ◆ des aéronefs autorisés par le responsable des installations (aéronefs de la Défense, aéronefs d'État télépilotes circulant sans personne à bord).

SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte.
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
<u>Limites latérales</u> Cercle de 800 mètres de rayon centré sur : 48°54'29.88"N – 001°55'48.97"E
<u>Limites verticales</u> SFC - 1500 ft AMSL
ORGANISMES A CONTACTER
Chef de centre des Alluets : Téléphone : 01 81 76 11 70 ou 06 77 32 08 07 e-mail intradef : chef.c701@intradef.gouv.fr